Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINESTALTEON

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonPUBLICITÉ

RÉCLAMES —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Février

Dernières nouvelles

COMMISSION DU SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT La Chambre a nommé, dans ses bureaux, la commission chargée d'examiner le projet relatif au rétablissement du scrutin d'arrondisse-

Sept bureaux sont favorables et quatre sont hostiles.

REMANIEMENTS MINISTÉRIELS

M. Jamais, député du Gard, vient de refuser définitivement le poste de sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

— M. Guyot-Dessaigne a pris, mercredi, possession du ministère de la justice.

M. Gomot, qui briguait ce portefeuille, ne cache point son désappointement. Il a insinué qu'il a été arrêté sous l'Empire, comme républicain, par ce même Guyot-Dessaigne, alors procureur impérial à Issoire.

Le Matin dément que M. Goblet doive abandonner le portefeuille des affaires étrangères.

LA PUNITION DU GÉNÉRAL RIU

Les journaux ont parle d'un discours antiboulangiste prononcé à un banquet maçonnique par M. le général Riu.

M. le ministre de la guerre, considérant qu'un soldat ne doit pas s'occuper de politique et qu'il a le devoir de s'abstenir surtout de toute manifestation pouvant être livrée par la presse à la publicité, a infligé 15 jours d'arrêts au général Riu.

CHEZ LES FRANCS-MAÇONS

Une scène tumultueuse a eu lieu lundi à la loge maçonique « La République démocratique », dont M. Laguerre est le vénérable.

La Loge devait recevoir M. Lalou, directeur de la France. M. Lalou prévenu que des mani-festations hostiles étaient préparées, ne se pré-

Toutefois, les frères visiteurs, venus pour protester, voulurent forcer M. Laguerre de mettre en discussion la candidature de M. Lalou.

M. Laguerre refusa et leva la séance, mais il fut entouré, injurié et frappé même avant de pouvoir quitter le temple.

LIQUIDATION DU PANAMA

Contrairement aux conclusions du substitut Boulloche, la première chambre du tribuual civil de la Seine a ordonné, mardi, la dissolution de l'ancienne Société du canal interocéanique

M. Brunet a été nommé liquidateur judiciaire.

LES AVENTURES

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

L'ARCHIDUC RODOLPHE

On télégraphie de Vienne de nouveaux détails qui seraient cette fois rigoureusement

Les relations très étroites qui existaient entre le prince Rodolphe et la baronne Versécra étaient connues de tous. La princesse Stéphanie, femme du kronprinz, menaçait, en présence de ce scandale, de se retirer à Bruxelles. L'empereur voulut obliger Rodolphe à rompre avec sa maîtresse. Les deux amants résolurent alors de se suicider et exécutèrent immédiatement leur projet.

GRAVES DÉSORDRES A SANGHAÏ

De graves désordres viennent d'éclater à Sanghaï; à Chinkiang, le consulat de France et sept maisons appartenant à des étrangers

M. de Verninac, sénateur du Lot, vient d'être nommé membre du Conseil supérieur des colo-

Paris, 7 février.

On prête au général Riu, après la mesure qui l'a frappé, l'intention de se présenter à la députation comme le général Boulanger, après avoir donné sa démission.

La *Presse* dément que M. Laguerre ait été blessé ou frappé dans une réunion maçonnique tenue lundi.

M. Gomot, ancien ministre, a été élu président de la commission du scrutin uninominal, par 6 voix contre 3 à M. Anatole de La Forge.

Le Petit Caporal annonce que les journaux le Pays et la Souveraineté viennent de passer aux mains des jérômistes.

Le ministre de la guerre vient de prescrire au général commandant le 8° corps de faire une enquête sur l'ordre du jour du colonel Senart. Le bruit court que le texte publié est inexact.

Aux termes d'une décision du ministre de la marine les engagements volontaires dans l'infanterie de marine sont ouverts sans restrictions administratives à compter du 15 février 1889.

REVUE DES JOURNAUX

PARISIENS

L'heure est aux exécutions, à l'épuration. Tout fonctionnaire accusé de boulangisme est impitoyablement remercié. Hier c'était un fonctionnaire du ministère de la guerre, aujourd'hui un officier de paix et un employé des postes ; demain on verra...

batteurs d'estrade, etc., sont fort amusantes et tiennent très bien leur place dans tous les romans; mais la réalité est toute différente, croyez-moi, et tous les Bas-de-Cuir et les chercheurs de pistes de l'Amérique seraient bien embarassés pour trouver une piste quelconque dans l'immense forêt pari-

- Ne vous y fiez pas, dit sérieusement Sébastian; je connais de longue date les deux coureurs des bois auxquels le Mayor a affaire : ce sont de rudes hommes, auxquels j'ai vu en maintes circontances, accomplir en ce genre, et comme en se jouant, des tours de force réputés impossibles.

- Tant mieux, nous les verrons à l'œuvre.

- Ils y sont déjà, sachez-le bien; et si vous me permettez de vous donner un conseil, redoublez de prudence, ear s'ils se mettent à vos tronsses, si fin que vous soyez, ils vous réduiront aux

- C'est ce que nous verrons s'ils me découvrent; mais à propos de quoi me dites-vous tout

- Dans votre intérêt d'abord et dans le mien ensuite.

-Je ne comprends pas.

- Je veux dire que vous n'avez pas un instant à perdre pour frapper le grand coup et en finir, vous et moi, avec le Mayor; vous, pour toucher les sommes promises par lui; moi, pour obtenir enfin la vengeance que je poursuis depuis longtemps sans l'obtenir.

- Ayez encore un peu de patience. J'ai des renseignements à prendre des recherches à exécuter, un plan en cours d'exécution à modifier à cause des nouvelles que j'ai reçues. Cela me pren-

Ces exécutions causent naturellement un grand émoi dans le monde des fonctionnaires et la presse tout entière s'en occupe.

Est ce une mesure marquée au bon coin du génie politique? Les journaux que nous citons plus bas se chargent de répondre.

Le Soleil rappelle une phrase de M. Thiers relative à des mesures analogues :

Il faut, disait M. Thiers, qu'une adminis-tration soit homogène, que les agents marchent du même pas et dans la même direction que le gouvernement; mais si l'on s'imagine que c'est à force de destitutions ou d'exclusions dans les choix qu'on y arrive, on se trompe. Ne croyez pas qu'agir ainsi ce soit ramener l'opinion qui hes: the vous abandonne; c'est, au contraire, diminuer sa propre chentele. ou; il faut de l'unité. Savez-vous où elle est? Elle est beaucoup plus dans l'énergie du chef qui dirige l'administration et dans la confiance qu'il inspire aux fonctionnaires, dans l'ardeur qu'il met à les défendre lorsqu'ils sont attaqués; elle est là beaucoup plus que dans les destitutions ou l'esprit exclusif des choix.

La France s'écrie:

Enlever son pain à un employé de l'administration, c'est le régime des suspects dans ce qu'il a de plus odieux ; c'est le régime de la surveillance policière réservée jusqu'ici aux seuls repris de justice. »

Même appréciation dans la Presse, journal boulangiste.

« On va en arriver maintenant à interroger les convictions, à scruter les consciences et à retrancher le pain à tous ceux qui ne professent pas le Credo selon Saint Charles Floquet. »

M. Andrieux, dans la Petite République française, apprécie la situation avec plus de philosophie et console ainsi les victimes du jour :

Quel est, dit-il, l'employé assez peu clairvoyant pour ne pas prévoir à une date prochaine, je ne dis pas seulement la chute du cabinet, mais l'effondrement collectif des parlementaires et du parlementarisme? Quel est le fonctionnaire assez inintelligent pour ne pas comprendre que les disgrâces d'aujourd'hui seront demain des titres à l'avancement.

Au 2 décembre 1851, si on eût pu prévoir qu'un jour viendrait où les victimes du coup d'Etat seraient pensionnées par la République, il est probable que la résistance eût fait plus de nombreuses recrues.

Aujourd'hui, les fonctionnaires qui préparent l'avènement d'une République nouvelle savent qu'ils risquent tout au plus quelques mois de chômage et que la réparation ne saurait longtemps se faire attendre.

dra au moins deux ou trois jours. Ce serait une folie de tenter quelque chose avant cela.

- Peut-être sera-t-il trop tard, dit Sébastian en hochant la tête d'un air de doute. Je vous répète encore : prenez garde !... vous ne savez pas ce que sont ces hommes, et moi je les connais depuis vingt ans !

- Très bien; c'est convenu ! s'écria-t-il en riant. Vous tenez donc toujours à participer à l'ex-

- Plus que jamais; sans cela, serais-je ici ?

- C'est juste. Nos conventions tiennent tou-- Parfaitement. Nous n'avons rien à y modifier,

il me semble ? - Rien, c'est vrai. Et l'argent ??

- Il est prêt, d'ailleurs, vons en avez déjà touché la moitié. - J'irai prendre le reste en venant vous cher-

cher pour le bal ? - C'est convenu; seulement ne tardez pas trop,

- Allons donc! vous êtes un trembleur; mais,

soyez tranquille, je ne perdrai pas de temps ; j'ai autant que vous bâte d'en finir. Avez-vous autre chose à me dire ? - Un renseignement que je voudrais vous de-

mander ?

- Parlez ?

- Qu'est-ce que c'est que cet homme de la cour des Fontaines ?

- Voilà ce que je ne saurai vous dire. C'est un homme sombre, mystérieux, cachant sa vie, et ne fréquentant que quelques personnes. Il est très riche et passe pour Yankee; du reste, il en a tou-

Chacun sent que le cabinet ne représente plus que la Chambre, et que la Chambre ne représente plus rien; chacun voit clairement que les chefs présents ou passés du parti parlementaire vont tomber du pouvoir pour n'y plus jamais remonter; c'est pourquoi l'épuration peut multiplier les mécontents, en multipliant les victimes; mais depuis le premier des préfets jusqu'au dernier des casseurs de pierres, elle ne saurait rien changer à l'hostilité des fonctionnaires.

Le XIXe Siècle soutient que l'épuration ne saurait être une mesure efficace, parce qu'elle ne peut atteindre que des agents assez négligeables pour ne pas compter des protecteurs parmi les députés:

Les hauts fonctionnaires d'un département, quand ils ont l'oreille de la députation, manquent rarement de prendre en parlant du cabinet en exercice, un petit air de dédain protecteur. Si même, comme cela se voit trop souvent, la députation, tout en votant pour le gouvernement, lui est au fond hostile et n'attend que le moment propice pour se tourner efficacement contre lui, le haut fonctionnaire, voulant faire sa cour au député, exagère la note. Il ne parlera du ministère qu'en haussant les épaules et le trahira dès la première occasion.

On veut aujourd'hui frapper les fonctionnaires suspects de boulangisme Vaine menace qui, si elle pouvait être mise à exécution, n'attendrait que les pauvres diables de petits fonctionnaires qui, n'ayant pas les moyens d'entretenir des relations avec leurs députés, se trouvent à la merci de l'animosité de leurs chefs ou de l'envie d'un rival. Quant aux autres, on ne pourra pas y toucher, car le ministère assez audacieux pour porter sur eux la main, verrait immédiatement se dresser contre lui une légion de députés, et son existence elle-même serait compromise.

Les Débats veulent aussi l'épuration; mais l'épuration de la politique radicale et non celle du malheureux monde des fonctionnaires. A chamballant has noise to

Il faut suivre une politique raisonnable et raisonnée, sachant ce qu'on veut, où l'on va; non une politique d'indécision et de compromissions indignes:

Non pas une politique modérée qui ne s'affirmera pas par des mesures administratives très significatives, très décisives et très nettes; une politique très modérée qui ne s'appliquera pas à arracher l'influence aux membres des coteries radicales, aux politiciens de café qui sont en province les maîtres des fonctionnaires et les nôtres; une politique modérée qui, dans les bureaux de bienfaisance, dans les conseils scolaires, dans les mille petites affaires de la vie locale,

tes les allures; mais, malgré la perfection avec laquelle il parle l'anglais, je le crois français ; il paraît très étroitement lié avec nos ennemis. A ce titre, il m'est suspect. Je ne vous le décrirai pas; il change de visage, de tournure et de manière chaque jour avec une rare perfection. Je ne crois pas qu'il fasse cela seulement pour son plaisir particu. lier. Quel est son but ? Voilà ce que je n'ai pu découvrir depuis trois mois que je le surveille. J'ai un pressentiment que cet individu quelle que soit sa véritable personnalité, est un de nos plus dangereux adversaires, et qu'au dernier moment, il démasquera tout à coup ses batteries et nous jouera quelque mauvais tour. J'ai la conviction qu'il s'entend avec nos ennemis pour nous nuire. Ce qui est certain, c'est qu'il connaît le Mayor : il lui a crié son nom en plein bois de Boulogne, c'est le Mayor qui me l'a signalé.

- Diable !... Et vous ne l'avez pas suppri-

- J'ai essayé dix fois sans réussir; c'est une véritable anguille on ne sait vraiment par quel bout

- C'est fâcheux.

- Très fâcheux, vous avez raison; mais qu'y faire ? Heureusement que tout cela finira bien-

- C'est mon plus cher désir. Je compte sur votre parole, n'est ce pas ?

- C'est dit; soyez tranquille.

- Très bien. Alors je me retire.

- Si t'as plus rien à m'dire, je m'la casse aussi,

- Oni; seulement, ce n'est pas le moment de se la couler douce, tu entends, j'ai besoin de

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

XX DANS LEQUEL LE LECTEUR EST RASSURÉ SUR

LE SORT DE FIL-EN-QUATRE, ET ASSISTE A UNE CONVERSATION ENTRE COQUINS, TRÈS INTÉRESSANTE. - Dame il me semble...

- Oh! intercompit-il brusquement, vous ne comprenez pas ma pensée; je m'intéresse beaucoup à cette jeune femme pour mille raisons particuliéres; si j'émets une observation, ce n'est pas un doute, mais un espoir.

- Oui, je sais ce que vous allez me dire : on trouvera ses traces, n'est-ce pas ?

Oui, telle est ma pensée, je ne vous le cache pas, à moins que le Mayor, en bête féroce qu'il est, ne tue la fille comme il a tué la mère ; et encore, les hommes qui en ce moment doivent déjà être sur la

piste du Mayor retrouveront son corps. - Oh! oh! fit le Loupeur en riant; toutes ces histoires de pistes, de « suiveurs » de traces, de

laissera le pouvoir aux mains des brouillons, des violents et des sectaires; une politique modérée qui ne luttera pas avec la dernière énergie contre les lois de mesquine taquinerie, de centralisation jacobine et de désorganisation soumises en ce moment aux Chambres. Cette politique pourra être fort sincère, fort honnête; elle pourra s'étaler dans de beaux discours et dans de beaux articles; mais elle n'inspirera pas la moindre confiance; mais personne ne la prendra au sérieux; mais elle ne produira rien; mais elle ne nous retiendra pas une minute sur la pente de plus en plus rapide où la folie des uns et la faiblesse des autres nous entraînent, et où, si l'on hésite encore quelques mois ou même quelques semaines, il deviendra tout à fait impossible de nous arrêter.

REVUE DE LA PRESSE

DÉPARTEMENTALE

La polémique entre les journaux de Cahors prend une allure vraiment inquiétante pour ceux qui espèrent former leur goût par la lecture assidue des feuilles publiques. A un article violent du Courrier du Lot : les « Sacripants », l'Alliance répond par un article plus écumant encore, intitulé: « Les bandits de l'empire : »

Parce que la République a eu le tort de ne pas défendre aux pochards de... s'arrêter le long de ses murs, le Courrier s'est oublié jusqu'à... laisser déborder le trop plein de son estomac d'alcoolique.

Continuez, vous avez encore quelques jours à hurler vos propos avinés?

Bavez, insultez, écumez encore! Après cela, et c'est ce que le pays réclame ardemment - on vous clora le bec, comme on ferme les bouches d'égoût, pour empêcher que l'atmosphère ne soit empuantie!!!

Le Courrier suivant son adversaire dans ces sentiers fleuris et odorants, prédit la chute prochaine de M. Floquet:

Le gouvernement, que les peuplades sauvages elles-mêmes vomiraient de leur sein si elles en étaient affligées, prépare dans l'ombre et à la faveur du répit obtenu à force de platitudes une série de mesures vexatoires. La France jouira désormais d'une liberté empruntée au régime des

La presse qui ne se prosternera pas à platventre devant la pourriture opportuniste sera bâillonnée; quant à la République parlementaire, ferryste et wilsonnienne, trois fois par jour elle devra humer l'encens doré offert par les contribuables, sinon ce sera la mort sans appel du thuriféraire indolent.

Mais toutes les floquettaneries ne sauveront pas leur patron. Ce lugubre farceur recule pour mieux sauter.

A la question de l'Alliance : comment les princes d'Orléans ont-ils gagné leurs millions, le Clairon répond courtoisement :

Aplatie comme une morue par notre réponse au sujet des biens des princes d'Orléans, l'Alliance essaie de s'en tirer par quelques gambades gro-

Dites-nous donc qui leur avait donné ces biens! nous demande-t-elle.

Parbleu! nous le dirons.

Les propriétés des d'Orléans sont le patrimoine d'une noble famille française; ils proviennent de leurs dotations, de diverses possessions et de spéculations de diverses natures.

MM. Pagès, Duprat et Brisson, pas plus que la

toi.

- Qué qui faut faire ?

- Te rendre tout droit au faubourg Antoine, et aller m'attendre chez la mère Choublanc.

- A la renommée des escargots sympathiques, au coin d' la rue de Reuilly, je n' connais qu' ca ; merci, en v'la un ruban de queue.

- C'est comme cela, ma vietlle, et pas d'slème, hein ? n'en faut pas.

- Du moment qu'c'est pour affaires, y pas d'soin on y s'ra mon bonhomme. Surtout n' me fait pas poser, j'déteste ça, quand j'reste tout seul, j'm'en... nuie comme un lampion dans une armoire.

- J'arriverai le plus tôt possible. Maintenant, adieu, messieurs, il faut que je m'habille pour sortir. De mon côté, j'ai beaucoup à faire aujourd'hui.

Sébastian et Fil-en-Quatre prirent congé et se retirèrent, reconduits jusqu'à l'antichambre par le Loupeur, qui referma avec soin la porte derrière eux.

IXX

COMMENT LE LOUPEUR RECUT UNE VISITE A LAQUELLE IL NE S'ATTENDAIT PAS, ET DE QUELLE FAÇON IL QUITTA SON DOMICILE.

Après s'être débarassé de ses visiteurs, le Loupeur avait repris lentement d'un air préoccupé, le chemin de sa chambre à coucher.

En traversant la salle à manger, son regard tomba par hasard sur des comestibles rangés dans un certain ordre sur un buffet.

Le bandit s'arrêta; un sourire amer plissa ses lèvres, et il serra les poings avec rage, en laissant échapper entre ses dents serrées une malédiction

majorité des républicains de l'Assemblée nationale, n'ont jamais eu l'idée de contester aux princes leur droit de propriété.

Il faut appartenir à l'Alliance pour avoir des idées de cette sorte sur le tien et le mien et pour contester aux princes le droit à la propriété qu'on reconnaît au premier citoyen venu.

Avant de poser des questions aux d'Orléans,

demandez à votre ancien président, le pingre Grévy, l'un des plus riches propriétaires de Paris, ce qu'il a fait d'utile pour encaisser en quelques années une somme si respectable de millions?

Nous mettrons volontiers hors de compte. les ventes de croix de la Légion d'honneur, les coups de Bourse à la tonkinoise et les nombreux carottages accomplis au détriment du fisc par ce président de mauvaise table d'hôte.

Il ne faudrait pourtant pas nous la faire à la Jean Hiroux, et nous demander à chaque instant, comme ce célèbre bandit, la provenance de la montre que vous voudriez nous enlever!

Plusieurs fonctionnaires ont été frappés pour leur attitude pendant l'élection du 27 janvier. L'Alliance applaudit à ces mesu-

Le Clairon, les apprécie comme suit :

Mais, si l'Alliance s'imagine que ses menaces à de braves serviteurs du pays sont de nature à lui rallier les gens menacés, elle se trompe. Les fonctionnaires ont déjà fait ce raisonne-

« S'il n'y a plus moyen de vivre sous ce gouvernement sans être à la merci du premier mouchard venu qui jalousera notre situation, nous profiterons de la première occasion pour lui appli-

quer le coup du lapin. »

Mieux vant en effet tuer le diable que 51 le diable vous tuait.

Le Réveil, par la plume autorisée de Labienus, décerne un article de confiance au cabinet Floquet; il se plaint que les vrais républicains soient tenus à l'écart des places et parlant dédaigneusement de la tendance à un retour vers la politique modérée:

Ainsi, aujourd'hui même, dit-il, M. Reinach, de la République française, ce gros joufflu, qui a plutôt l'air d'un porte-queue d'évêque que d'un démocrate, n'écrit-il pas, sans souci de la con-centration républicaine qui s'est faite sur le nom de M. Floquet dans la séance de jeudi 31 jan-

« Il faut rompre, sans esprit de retour, avec » les doctrines radicales!!! Le péril est toujours » à gauche. » Et ils sont 48 apostâts pour prêcher cette croi-

L'Alliance demande au gouvernement de vouloir bien sévir contre les journaux de la réaction:

Puisque les feuilles réactionnaires ne comprennent pas qu'en insultant et en calomniant sans trêve ni repos les hommes qui sont au pouvoir, elles insultent en même temps la France et la patrie, il faut être sans pitié pour ces mauvais

Il faut donc que le gouvernement sévisse. Pour cela, il est indispensable que le Parle-

ment lui donne de nouvelles armes.

Au point de vue de la liberté, c'est là une mesure nécessaire, et puisqu'il y a la liberté d'attaquer, il faut qu'il y ait également la liberté de la défense. Tant pis pour ceux qui auront à souffrir le juste châtiment de leurs fautes et de leurs criminelles tentatives.

à demi articulée.

M. de Montréal était un viveur émérite. Maintes fois, alors qu'il n'était pas un bandit, il avait dû ses plus beau triomphes, près de certaines femmes, à un souper fin, largement arrosé d'un vin généreux.

Bien qu'il n'eût pas espéré réussir par les mêmes moyens avec la pudique et innocente jeune fille dont il espérait faire sa proie, cependant, redoutant d'être contraint de séquestrer au moins pendant quelques jours celle dont il avait juré la perte, il avait acheté la veille tous les éléments non seul-ment d'un succulent souper, mais encore les vivres nécessaires à l'alimentation de deux personnes pendant au moins quatre jours, temps qu'il avait jugé nécessaire pour amener la jeune fille à céder à ses désirs.

Le plan de séduction qu'il avait dressé contre miss Lucy Gordon était des plus habiles. Il se proposait de le mettre à exécution et de le

faire réussir des que sa victime serait entre ses

Malheureusement pour lui, et heureusement pour miss Lucy Gordon, cet homme, pour imposer silence à quelques cris de rébellion de sa conscience, car il ne dissimulait nullement ce que le crime qu'il se proposait de commettre avait de vil et d'odieux, ne trouva pas de meilleur moyen pour oublier ses derniers scrupules que de s'enivrer.

Alors le bandit avait reparu sous l'homme du monde, et s'était presque aussitôt changé en une brute féroce.

Le plan si habilement élaboré avait été oublié pour faire place à la folie furieuse, aux ignobles péripéties auxquelles nous avons assisté.

Et s'adressant spécialement au Clairon : | Quant à vous, Clairon, vous ferez sagement de

soigner vos accès. Ce n'est plus seulement de la sottise et de l'insolence que nous découvrons en vous, c'est presque de la folie furieuse. Hé bien, n'oubliez pas que nous avons en réserve, pour les fous dangereux, des douches et des camisoles de force.

CHRONIQUE LOCALE

LE CHOIX D'UN ARCHITECTE

Nous recevons, sous ce titre, une nouvelle lettre que nous publions avec plaisir, parce qu'elle traite d'une question vitale pour notre cité. Nous rappelons, à ce sujet, que le Journal du Lot est une tribune ouverte à toute communication ayant un caractère d'intérêt public et présentée toujours sous une forme convenable.

Cahors, 6 février.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez bien voulu m'accorder, une première fois, l'hospitalité de vos colonnes pour quelques réflexions relatives au choix d'un architecte de la ville.

Cette question passionne les esprits, et la municipalité elle-même se préoccupe, à juste titre, des voies et moyens à employer pour arriver à un choix susceptible de contenter toute la population at son ... maira

C'est là précisément que le choix devient difficile; car si je ne veux pas insinuer que nos édiles ne connaissent pas bien la question; je ne crois pas les offenser en disant qu'ils peuvent être embarrassés.

Dire que je vais projeter la lumière sur des ténèbres serait prétentieux. Je vais essayer simplement d'expliquer mes nouvelles réflexions à

D'abord, qu'est-ce qu'un architecte dans le sens absolu du mot? C'est un homme qui fait construire des maisons selon des plans dressés par lui et approuvés, avec le concours d'hommes des divers métiers du bâtiment. Ce n'est plus l'architecte du 18° siècle, possédant toutes les connaissances du temps, comme Bolidor, qui dans son ouvrage sur les eaux de Paris et de Marly, l'avait intitulé « Architecture hydraulique ». Aujourd'hui, l'architecte est un artiste doublé d'un praticien plus ou moins complet

De même qu'il y a fagot et fagot, il y a architecte et architecte : celui de l'Ecole Trélat n'a qu'une vague ressemblance avec l'architecte d'une autre école. Le premier connaît la résistance des matériaux, le second ne la connaît pas. Il y a une espèce particulière d'architecte qui, par ses aptitudes, ne peut prétendre aux fonctions dans une ville comme la nôtre, parce que l'imagination artistique ne saurait remplacer, dans un service technique, le savoir scientifique.

Pour la ville de Cahors, le plus urgent, en effet, est, dès maintenant, l'application de l'article 136 de la loi du 5 avril 1884 : « Il faut faire le plan et le nivellement général de la ville, projeter les alignements des rues actuelles ou futures, dresser les profils en long et arrêter les cotes de niveau du seuil des maisons; développer les artères hydrauliques, compléter le réseau des conduites de gaz, préparer les aqueducs souterrains,

Sa victime lui avaitéchappé après l'avoir vaincu. Ces souvenirs honteux avaient été subitement réveillés en lui à la vue des comestibles.

- Bah! grommela-t-il après un instant, je me suis soûlé comme un bélître; je n'ai eu que ce que je méritais; mais la fois prochaine, et je ne tarde. rai pas à la faire surgir, je prendrai ma revanche. Rira bien qui rira le dernier.

Un souvire cynique courut sur ses lèvres.

Il prit sur le buffet un pâté de foie gras, une poularde truffée, deux bouteilles de vin, et porta le tout sur la table, mit le couvert en une seconde et, s'installant commodément devant ce repas improvisé, il se mit à manger de bon appétit.

- Il ne faut pas que cela soit perdu, disait-il tout en découpant la poularde. Il est tard, je me sens en appétit; ces bonnes choses achèveront de me remettre.

Après avoir mangé la moitié de la poularde, une large tranche de pâté, du fromage, des fruits, et avoir vidé les deux bouteilles de pomard, il se trouva complètement rassasié.

- Mille diable ! dit-il, en remettant tout en ordre, je me sens tout autre; définitivement rien n'est tel comme la bonne chère pour transformer un homme et lui faire voir tout en rose; le diable soit des femmes ! elles ne servent qu'à vous abrutir; rien de tel comme la liberté.

Sur ces derniers mots, il revint dans sa chambre à coucher, où il procéda aussitôt à sa toilette. Par ce mot ; toilette, nous n'entendons nullement

que le bandit endossa un costume d'homme du monde temblable à celui qu'il portait en ce mo-

Nullement; c'était, au contraire, l'homme du

assurer les expropriations, faire enfin un travail d'ensemble de toutes les questions de la voirie municipale; travail de longue haleine, sans doute, et qui demande un pez du feu sacré, en dehors duquel pas grand chose n'est possible.

Est-ce véritablement un architecte qu'il faut pour tout cela ? On peut bien hardiment dire.

C'est à la ville à mettre la main sur l'oisean rare (raras avis) à qui on doit confier une fonction de service technique, dans lequel, malgré les questions complexes qui s'y rattachent, il v a, pour le moment, plus d'avantage à mettre une solide pioche qu'un crayon brillant.

Un concours est-il donc nécessaire ? Certainement. Il doit se faire puisque la population le désire et que M. le Maire lui-même s'y est, paraît-il, engagé par des déclarations publiques ou privées.

C'est d'ailleurs une solution devant le résultat de laquelle tout le monde est obligé de s'incliner et devant laquelle toutes les récriminations doivent tomber.

Mais ce concours doit être intelligent, c'est-àdire qu'il ne suffira pas de faire un joli projet de maison, sans s'occuper des nombreuses questions plus haut énumérées, parce que, Jans ce cas, l'épreuve n'aurait absolument rien de décisif.

Un Contribuable.

Nous recevons d'un écrivain bien remarqué dans la presse locale la lettre suivante:

Monsieur le directeur,

Je vous serais obligé de déclarer, dans les colonnes de votre estimable journal, que je ne suis pas l'auteur de l'article paru dans le Journal du Lot de mardi, sous la signature : Un électeur badernan.

Ce pseudonyme a été le mien pendant de longs mois dans une autre feuille locale. Je pourrais même ajouter que les fleurs de rhétorique répandues par moi sous ce nom ne devaient pas être de première beauté, si j'en juge par les fruits qu'elles ont donnés : Elles ne m'ont seulement pas mené à la gloire et encore moins à la fortune.

Ce que j'en fais, c'est donc uniquement pour rendre à César ce qui est à César et laisser au nouvel électeur badernan ce qui lui appartient. Veuillez agréer, etc.

L. SALAMON.

DES EMPLOYÉS DE PRÉFECTURE

La Patrie dit qu'il résulte de la circulaire ministérielle adressée la semaine dernière à tous les préfets que, désormais, il est absolument interdit, sous peine de révocation, aux employes de préfecture de copier les listes électorales pour les journauy ou agences de publicité, ce qu'on les avait toujours autorisés à faire jusqu'ici.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE GAMBETTA

Samedi soir, à quatre heures, a eu lieu l'as-semblée générale des anciens élèves du lycée Gambetta.

Ont été réélus membres du comité d'administration: MM. Arnault, Clary, P. Dufour, L. Izarn et Lurguie. Tous les membres du bureau ont également

été réélus pour l'année 1889.

Une demi bourse d'interne au lycée a été accordée au fils d'un ancien membre de l'asso-

ÉCOLE DE SANTÉ MILITAIRE

Par décision, le prix du trousseau aux élèves de l'école du service de santé de Lyon, qui seront admis comme candidats à quatre

monde qui allait redevenir bandit, et, au moyen d'un habile maquillage, reprendre la peau d'un rôdeur de barrière, l'habitué du tapis-franc de la Marlouze, enfin le Loupeur, le chef sûprème de l'armée roulante.

Ce déguisement lui était indispensable pour les les recherches qu'il se proposait de faire au faubourg Saint-Antoine. Il y procéda donc avec le plus grand soin, abso-

lument comme l'aurait fait un acteur en renom se préparant à entrer en scène. Du reste, dans son cabinet de toilette se trouvaient réunis tous les ingrédients nécessaires pour

opérer cette métamorphose. Ce fut un long, pénible et difficile travail; il se prolongea pendant plus de trois quarts d'heure; le Loupeur n'était jamais content; il y avait toujours quelque chose qui n'allait pas selon son goût et ju-

rait avec le reste. Enfin, à force de patience et en corrigeant à droite, à gauche, en haut et en bas, il finit par

atteindre la perfection désirée. En effet, il avait lieu d'être satisfait; il avait ac-

compli un véritable chef-d'œuvre. Il ne restait plus absolument rien de M. de Montréal, le Loupeur renaissait tout entier, et dans

toute sa hideur typique. - Voilà qui est fait ! dit-il avec un sourire gouailleur; bien fins seraient ceux qui, sous ce badigson, reconnaîtraient le beau Lucien de Montréal,

l'habitué du foyer de l'Opéra et l'élégant viveur du Café anglais. Voyons, ajouta-il, vais-je aller tout droit au faubourg Antoine rejoindre Fil-en-Quatre ?

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

inscriptions, est fixée à 1000 fr.; le prix du trousseau réduit à 898 fr. : pour les élèves recus comme candidats à 8 inscriptions et à 867 fr. 65, pour les élèves reçus comme candidats à 12 inscriptions.

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des deux cantons de Cahors a eu lieu samedi, à 10 heures, pour le canton Nord et à 2 heures, pour le canton Sud. Il s'est effectué sans incidents.

CONSEIL DE GUERRE

Dans sa séance de lundi, le conseil de guerre du 17º corps d'armée, siégeant à Toulouse, a condamné à un an de prison le nommé Etienne Cassagneau, soldat au 7° de ligne, reconnu coupable de vol au préjudice d'un habitant de Cahors.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET LE BACCALAURÉAT

M. Edouard Lockroy, ministre de l'instruc-tion publique, a fait part au Conseil qu'une expérience universitaire était faite en ce moment, sur son ordre, au lycée Charlemagne.

Vingt-deux jeunes gens des écoles primaires supérieures de la ville de Paris, choisis par les directeurs, avec l'agrément des familles, parmi les élèves de troisième année, seront places dans une classe spéciale, où des professeurs, soigneusement désignés, leur donneront l'enseignement classique.

Ces jeunes gens, âgés de quinze ou seize ans, ont reçu une éducation générale assez complète: ils connaissent une langue vivante.

Le problème serait de les mettre en deux ou trois ans en état de se présenter au baccalauréat ès-lettres.

Les conséquences à tirer de cette expérience auront une très grande importance, et s'il est démontré qu'on peut en deux ans faire faire aux élèves ce qu'ils font en huit années, il y aura lieu sans doute de modifier les programmes, les méthodes, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient dadresser aux recteurs une circulaire dans laquelle il est dit que, à dater de la première session, les candidats au bac-calauréat ès sciences ne seront plus interrogés à l'avenir que sur les matières suivantes en ce qui concerne les auteurs latins : NARRATIONES

César..... De bello gallico. Castilinaires. Cicéron.... De amicitià. Virgile..... Enéide. Livres I et II).

SUCCESSION EN DÉSHÉRENCE

I. Officiel publie la liste des successions déclarées en déshérence par le tribunal civil d'Alger. Nous y relevons le nom suivant concernant notre département.

Le sieur Foissac, Firmin-Auguste. né à Saint-Cyprien, canton de Montcuq, décédé à Médéah, le 7 septembre 1871.

LES VINS ITALIENS

Les douanes françaises ont fait de nouvelles saisies de vins espagnols, par crainte que les mélanges de vins espagnols et italiens ne continuent; malgré la présentation des certificats d'origine, les douanes prennent de grandes précautions.

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Loulmet, ancien chapelain des Carmélites, décédé à Cahors à l'âge de 93 ans.

M. l'abbé Loulmet était resté pendant 27 ans curé de Bouziès-Bas, canton de Saint-Géry.

ACTES DE PROBITÉ

M. Rousseau, huissier à Cahors, a trouvé sur la voie publique, dans la soirée de dimanche, une montre en or, avec la chaîne de même métal; il s'est empressé d'en faire la déclaration au bureau de police ; elle a été remise à son propriétaire.

M. Fustier, commissaire spécial à Cahors, allant le 2 février à la gare, ramassa un vieux porteseuille qui rensermait un billet de banque de cinq cents francs.

Un groupe de paysans stationait dans la cour de la gare. M. Fustier s'approcha et leur de-manda si parmi eux il ne se trouvait personne qui eût perdu quelque chose.

Chacun se fouilla, et l'un deux s'apercut avec stupeur que son porte feuille lui manquait. M. Fustier se fit donner des détails précis sur l'objet égaré, et quand il n'eut plus de doute sur la véracité du récit que lui fit le paysan, il lui remit les cinq cents francs qu'il venait de trouver.

Le sieur Parel Jean, de la commune du Montat, canton de Cahors, a déclaré au bureau de police avoir trouvé le 1^{er} fêvrier un billet de banque de 100 fr. sur le boulevard Gambetta à Cahors et le tenir à la disposition de la personne qui l'a perdu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS Le nommé Joyeux, volait des choux dans le jardin de Bernard Soulignac, à Cabessut; surpris par le propriétaire, le voleur se préci-pita sur lui armé d'un couteau.

Soulignac asséna un coup vigoureux sur la tête de son agresseur. Celui-ci, un moment étourdi, put cependant s'enfuir et disparaître.

Retrouvé le lendemain et arrêté par la police, grâce aux traces que le bâton avait laissées sur son front, Joyeux a été condamné par le tribunal correctionnel à quatre mois de

Le tribunal correctionnel a, dans la même audience, condamné le nommé Carbonnel, Pierre-Abel, pris en flagrant délit de vagabondage, à six jours de prison.

PROCES EN DIFFAMATION

Le procès en diffamation, intenté par M. Bergon, imprimeur du Réveil du Lot, à M. Salamon, employé des chemins de fer de l'Etat et à M Delpérier, ancien gérant du Réformateur, a été appelé à l'audience d'aujourd'hui.

GRIVÈLERIE

La police de Cahors a arrêté, mardi, le nommé Coulomés Jean, originaire de Gourdon, prévenu de vagabondage et de grivèlerie. Cet individu s'est rendu à l'auberge Salles, rue de la préfecture, s'est fait servir copieusement à dîner et a dit ensuite qu'il n'avait pas de l'argent pour payer sa dépense après, toutefois, avoir pris son café arrosé d'un verre de cognac.

SOÛLERIE

Mardi, un individu parcourait Cahors nu tête, portant au visage des traces de coups, conduit ou bureau de police, cet individu parais-sant encore sous l'influence de la boisson, a déclaré se nommer Ducayla, natif de Castelnau-Montratier et a ajouté qu'il était arrivé de Paris la veille. Ayant manqué le départ de la voiture de Castelnau où il voulait se rendre pour voir sa sœur, il avait erré toute la nuit dans la ville; qu'il ne pouvait pas dire s'il avait été frappé ou s'il était tombé. Il a été conduit à l'hôtel de la Poste, où il avait sa malle, il a pris ensuite le train pour Castelnau.

Arcambal

On nous écrit :

Dimanche dernier, les électeurs de la commune d'Arcambal étaient appelés à élire un conseiller municipal en remplacement de M. Cayla, adjoint, décédé.

M. Malirat, républicain, a été élu avec 43 voix de majorité, contre M. Rigal.

Saint-Daunes

Mgr l'Evêque de Cahors doit se rendre, dimanche prochain, à Saint-Daunès près Mont-cuq, afin d'assister à la clòture de la Mission préchée, durant la dernière quinzaine, aux fidèles de cette paroisse, par deux Chapelains

Monseigneur présidera en même temps à l'inauguration de l'Eglise de Saint-Daunès qui vient d'ètre superbement restaurée.

Martel

Après les conférences de Castelnau et de Montcuq, le Comité monarchiste de Cahors a donné sa troisième conférence dimanche dernier, à Martel.

Plus de mille personnes y assistaient. M. d'Armagnac présidait la réunion. Le conférencier était M. Paul Princeteau.

Promilhanes

M. l'abbé Lafon, ancien curé de Larosière, vient de mourir, le 27 janvier à Promilhanes, où il s'était retiré dans sa famille, à l'âge de

Gramat

Dimanche dernier, un voyageur porteur d'un nom italien faillit se faire écharper par plusieurs de ses collègues à l'hôtel Delmas a Gramat.

Ce voyageur dont nous voulons taire le nom ayant déclaré en pleine table d'hôte que la poudre du fusil Lebel était de beaucoup inférieure à celle en ce moment en usage dans l'armée allemande et ayant affirmé que c'était en Allemagne même qu'il avait lui-même fait l'expérience des deux poudres, un courtier en vins, M. Petit, domicilié à Toulouse, et de passage à Gramat, entendant de pareils propos, ne put maîtriser son indignation et quit-ta la salle à manger de l'hôtel pour aller prévenir la police.

En même temps, le farceur ou le traître al-la se blottir dans sa chambre où il resta jusqu'au lendemain sans être, en quoi que ce soit inquiété.

Saillac

Encore l'émigration. — Notre petite commune fournit malheureusemant son contingent à l'émigration, qui prend chaque jour des proportions considérables dans notre région.

Quatre de nos compatriotes embarqueront le 9 de ce mois, au Hâvre, à bord du paquebot la Normandie, de la Compagnie Transatlantique, à destination de New-York.

Ils vont en Californie rejoindre quatre autres de leurs concitoyens parents ou amis, qui, fixés il y a un an au pays de l'or, font, paraît-il, assez bien leurs affaires.

Nous souhaitons de bon cœur à nos nouveaux partants qu'ils trouvent là-bas la fortune que malheureusement ils n'ont pas pu trouver ici.

Accident. - Le jeune Rey, âgé de 18 ans, de Saillac, était employé depuis quelque temps comme garçon d'hôtel, dans un grand restaurant de Bordeaux. Etant occupé ces jours-ci à faire le nettoyage de la toiture vitrée d'un balcon, il fut, par un faux mouvement projeté à terre et tomba d'une hauteur de trois mètres. Il ne survécut qu'une heure à sa chûte. Ou juge du désespoir des parents lorsque, le soir même, ils reçurent par dépêche la fatale nouvelle.

Figeac

Les Artisans réunis ont donné, dimanche, un concert sous la nouvelle halle; quelques

parmi lesquels nous signalerons: « Martha » Fantaisie) et le « bon Bourgeois.»

Félicitations aux exécutants et à leur directeur, M. Pourceille.

* * Dans sa dernière audience, le tribunal a ju-

gé l'affaire suivante : Le nommé Rougié, ancien domestique de Lherm, alla chez un tailleur et lui dit que, la femme de son maître venant de mourir, il lui fallait un habit pour la circonstance, en déclarant que Lherm solderait la dépense. Qu'elle ne dut pas la surprise du tailleur lorsqu'il apprit que Mme Lherm se portait à merveille et qu'il avait éte victime d'une escroquerie.

Le tribunal condamne Rougié à trois mois

Gourdon

Mardi, vers 9 heures du soir, des malfaiteurs ont pénétré dans une maison située quartier St-Jean, et habitée par la veuve Dalet, agée de 83 ans. Ces audacieux voleurs, sachant que cette femme est atteinte d'une surdité presque complète, et profitant de son sommeil, ont fouillé les meubles, mais ils n'ont pas trouvé ce qu'ils cherchaient, sans doute, car ils sont repartis sans rien emporter.

Livernon

La foire du 5 février a été belle.

200 têtes de gros bétail, bœufs et vaches, vendus à des prix soutenus. On a constaté une légère augmentation sur les bêtes à laine, brebis et

Les cultivateurs de la région constatent que la naissance des agneaux s'opère dans de bonnes conditions.

On fait quelques affaires sur les porcs gras, à des prix moins avantageux qu'aux foires précé-

Les foires de Livernon se tiennent le premier mardi de chaque mois.

Cransac

On signale la courageuse conduite du gendarme Ségur, de la brigade du Gua, qui s'est fait remarquer en arrêtant, sur la route de la gare, un cheval qui s'était emballé. La voiture et la jeune personne qui était dessus allaient rouler dans le ruisseau des Clos, sans la courageuse intervention de ce militaire.

Campagnac

Le feu s'est déclaré mercredi dernier, à la mine haute à Campagnac.

L'épaisse fumée qui s'en dégageait a obligé les ouvriers à évacuer la mine. Pas d'accidents.

St-Paul-Labouffie

Blessure accidentelle. - Un garcon de 8 ans, Paul Luc, demeurant à Castelnau, rentrant de classe vers les 11 heures du matin le 29 janvier, apercut dans sa maison unffusil. Personne ne le regarde. Il le prend et sort sur la porte avec cette arme. A ce moment passait le petit Bassier Sylvestre, agé de 7 ans. Le coup part brusquement et une partie de la charge va se loger dans le mollet de Bassier.

La blessure n'est henreusement pas grave, et quelques jours de repos suffirent pour remettre sur pieds la victime de cet accident involontaire.

HYPNOTISME. - SORCELLERIE

Qui n'a pas entendu parler de l'hypnotisme? Jadis confiné dans les salons pour quelques poignées d'amateurs ou bien exploité par des charlatans sur les tréteaux publics; en tout cas, jusqu'à ces dernières années tenu en grande suspicion par la Faculté, le voilà qui pénètre toutes portes grand'ouvertes dans les salles de clinique, sous le haut patronage de Charcot et de l'école de la Salpétrière.

Il y a plus de trente ans que notre compatriote, M. Joseph Durand, de Gros, essaya vainement de l'y introduire. Je rends ici volontiers hommage à cette initiative d'un homme dont on peut contester la pensée, les conclusions, non l'originalté, la puissance de penser.

Une personne hypnotisée, qu'est-ce que? une personne jetée artificiellement dans un sommeil soit complet, soit incomplet, auquel dernier cas elle conserve la conscience de ce qui se passe autour d'elle, même la possibilité d'agir comme une personne éveillée, mais seulement au gré de l'hypnotiseur; en un mot l'hypnotisé a dans les deux cas sa volonté propre subjuguée, enchaînée à tel point qu'une fois éveillé il exécutera à la lettre les ordres à lui donnés par l'hypnotiseur pendant son sommeil.

Un fait entre mille autres Un de mes confrères et condisciples, très respectable et respecté, mais un peu curieux comme d'autres médecins, ayant hypnotisé dans le salon de sa sœur une amie de celle-ci une dame de très bon et très mérité renom, lui donne l'ordre de se rendre le lendemain au matin dans sa chambre et de lui faire le nœud de sa cravate. Le lendemain, mon confrère était en train de se raser, en déshabillé, quand ou frappe à sa porte. « Entrez. » L'hypnotisée, cette cliente déjà oubliée (textuel), entre, elle salue sans le moindre embarras, prend la cravate posée sur un guéridon, la passe au cou de M. P..., fait un nœud très correct, et se retire après avoir salué de nouveau.

Jadis on hypnotisait au moyen de gestes de la main plusieurs fois répétés à la face du su-

morceaux ont été très appréciés du public, | jet, au moyen de passes magnétiques (c'était le mot), parce qu'on croyait alors au passage d'un fluide magnétique de l'hypnotiseur à son sujet; mais il est averé aujourd'hui qu'il n'est pas besoin de cet artifice d'allures charlatanesques. Il suffit de fixer pendant quelques instants le regard du dit sujet sur un objet brillant, un clou doré par exemple, de frapper à son oreille une série d'accords de piano pour réaliser l'état hypnotique. Je dois dire, ce qui est rassurant, que la catégorie des hypnotisables est limitée, qu'elle se recrute exclusivement parmi les névrophates, dans la classe de plus en plus nombreuse des tributaires de ce Protée pathogénique, qui s'appelle l'hystérie.

Je ne fais pas ici, œuvre de médecin, c'est en pur moraliste que je parle et j'appuie surtout sur ce fait incontestable que l'hypnotisme aboutit à la suppression de la volonté propre, qu'il confisque le libre arbitre et fait de l'hypnotisé à la lettre, l'esclave de son hypnotiseur.

Cette souveraineté morale de l'hypnotiseur peut à l'occasion avoir une valeur thérapeutique et servir à la guérison des maladies nerveuses. Un fait à l'appui: M. P. . . . , le confrère sus-nommé, avait parmi ses clients un alcoolique victime du bitter. Un beau jour il l'endort, puis pendant son sommeil, il lui interdit de boire du bitter, lui affirme que le bitter aura désormais pour lui le goût de l'encre. Le lendemain l'habitudinaire revient au café demande son bitter, mais à peine l'a t-il porté aux lèvres qu'il recule, se met à crachotter et repart sans avoir vidé son verre.

Il renouvelle plusieurs jours de suite sa tentative, toujours avec le même résultat. L'alcoolique était définitivement guéri, il n'a

pas rechuté.

Il aurait tout aussi passivement obéi à tout autre ordre, à tout autre suggestion (c'est le mot technique) de son hypnotiseur, c'est-à-dire que l'hypnotise ne s'appartient plus, qu'il devient la chose, l'instrument docile de l'hypno-

N'y a-t-il pas là une puissance nouvelle pour le bien comme pour le mal, à laquelle il faudra imposer des règles, des barrières, pour laquelle il deviendra peut-être nécessaire de créer dans

nos codes une pénalité nouvelle.

C'est là que je voulais en venir. On disait jadis: « Un tel a mauvais œil, un tel m'a jeté un sort », c'était l'époque des sorciers et nous avons beaucoup ri. On n'en riait pas à l'époque où on brûlait les sorciers. Avait-on tout à fait tort ? L'avenir le dira.. Toujours est-il que ce parallèle de l'hypnotisme et de la vieille sorcellerie, en dépit de sa couleur humoristique paraît sérieux à bien des gens sérieux. Je n'ai voulu aujourd'hui que prendre date tout en me jouant mais il n'en est pas moins, que le problème m'empoigne et que j'y songe souvent. Hélas! l'humanité se répète, la terre tourne; serions-nous revenus au moyen-age?

24 janvier 1889. (Journal de l'Aveyron)

BOURSE. - Cours du 6 février 1889. 3 0/0..... 87 57 3 0/0 amortissable (nouveau)..... 104 10 4 1/2 0/0 1883 Actions Orléans... 1,368 75 Actions Lyon 1,345 00 Action Panama..... 404 00 Obligations Orléans 3 0/0..... Obligations Lombardes..... Obligations Saragosse..... 359 50 Emprunt Russe 4 0\0 1889..... 94 90

TIRAGE D'OBLIGATIONS

Obligations de la ville de Paris 1875.

Le numéro 290,215 gagne 100,000 francs. Le numéro 239,684 gagne 50,000 francs. Les trois numéros suivants 332,370, 62,145, 373,

689, gagnent chacun 10,000 francs. Les quatre numéros qui suivent 11,817 227,059 299, 702 373.235, gagnent chacun 5,000 francs.

Les vingt-cinq numéros suivants gagnent 1,000 fr. chacun: 363,715 191,075 413,341 432,027 284,638 113,292 190,380 20,605 161,984 154,890 82,956 147,015 439,521 404.828 377, 575 172,087 115,044 15,288 231,773 456,579 374,341 225,935 118,164 235,992 47,490. Crédit foncier. — Obligations communales 3 0\0

1879. Le numéro 222.001 gagne 100,000 francs.

Le numéro 444,505 gagne 25,000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.: 724,472 104,882 662,515 710 173 561,351 384,825.

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 190,003 694,079 532,861 76,558 80,274 285, 927 972,108 275,906 663,392 557,722 460,957 120,082 686,250 171,692 108,398 172,128 530.171 584,527 917,295 131,287 328,683 280,416 154,206 814,017 917,879 899,264 989,977 33,707 642,102 578 671 186, 918 ,946 34,356 253,731 306,559 115,171 155,089 7,131 422,916 609,228 574,115 56,343 226,209 75,444 333,211.

Tirage foncier d'obligations communales 3 010 1880.

Le numéro 742,633 gagne 100,000 francs.

Le numéro 682,285 gagne 25.000 francs. Les numéros 285,675 564,328 265,828 91,029 223,

Les numeros 280,016 504,328 203,825 21,029 225,432 607,388 chacuu 5,000 fr.
Les numéros 905,146 633,625 208 951 948,822 4,941 823,678 327,224 802,929 220,209 786,566 20,932 930,149 136,571 665,086 953,113 100,865 689 ,734 160,343 709,718 520,660 496,400 871,602 441,530 205, 060 366,510 518,177 625,221 6,605 155,940 973,865 553,610 92,328 468,729 884,433 786,139 712,c13 122, 994 86.033 966,556 183,661 908,950 986,308 494,300 747,049 315,477 chacun 1,000 fr.

THEATRE DE CAHORS

TOURNÉES FREDÉRIC ACHARD Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le dimanche 10 février qu'aura lieu la représentation des Surprises du Divorce, l'immense succès du Théâtre du Vaudeville,

ETUDE

de Me Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

de biens dépendant d'une SUCCESSION VACANTE

ADJUDICATION

Fixée au vingt-sept février courant, pardevant M° Fieuzal, juge à ces fins commis.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le neuf

En la cause du sieur Pagès Guillaume, pro-priétaire, habitant et domicilié du lieu de Poujol, commune de St-Pantaléon, agissant en qualité de curateur à la succession vacante du sieur François Albugues, quand vivait propriétaire domicilié du lieu de Belcarnat, commune du Boulvé; ayant constitué aux fins des présentes, Me Georges Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Chartreuse, numéro 10.

Ee présence de M. le Procureur de la Répu-Il sera procédé à la vente des biens ci-après

désignés: 1º Une vigne, située à Crabel et fontaine de Crabel, commune du Boulvé, formant le numero 44, section C, du plan cadastral de ladite commune du Boulvé, d'une contenance approximative de dix-sept ares vingt centiares troisième classe d'un revenu de un franc trente-huit centimes;

2º Une terre, située au même lieu, formant le numéro 45, même section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de trois ares soixante centiares, troisième classe, d'un revenu de soixante-cinq centimes;

3º Un pré, situé au même lieu, formant le numéro 46, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de sept ares quatre-vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de trois francs douze centimes;

4º Un pré, situé à Belcarnat, formant le numéro 1, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix ares cinquante centiares, deuxième classe, d'un revenu de sept francs trente-cinq centimes;

5º Une terre, située au mème lieu, formant le numéro 2, section C, dudit plan cadastrald'une contenance approximative de vingt-sept ares trente centiares, deuxième classe, d'un revenu de dix francs quatre-vingt-douze cen-

6º Une terre, située à Bercarnat et Labouygue, formant le numéro 7, section C, dudit plan, d'une contenance approximative de trente-trois ares trente centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de

sept francs six centimes;
7º Une terre, située à Bercarnat, formant le numero 10, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de un hectare, soixante-seize ares, soixante centiares, première, deuxième, troisième et quatriéme classes, d'un revenu de quarante-cinq francs trente-six centimes;

8º Une grange, située au même lieu, formant le numéro 11, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu de quarante-deux centimes ;

9º Sol de maison et patus, situés au même lieu, formant le numéro 14, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de deux ares quatre-vingt centiares, première classe, d'un revenu de un franc soixante-huit centimes;

10° Un jardin, situé au même lieu, formant le numéro 15, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de six ares soixante centiares, deuxième classe, d'un revenu de trois francs quatre-vingt-seize centi-

11º Une pature, située à Vitarelles, formant le numéro 30, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de quarantecinq ares, troisième classe, d'un revenu de vingt-trois centimes;

12º Une vigne, située au même lieu, for mant le numéro 31, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de vingt-deux ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de un franc soixante-dixhuit centimes :

13º Une pâture, située à Serraille et Vitarelles, formant le numéro 2, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix ares soixante centiares, troisième classe, d'un revenu de cinq centimes

14º Un bois, situé au lieu dit Serraille et Vitarelles, formant le numéro 3, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de soixante-trois ares, cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu de soixante-quatre centimes;

15° Une terre, située au même lieu, formant le numéro 4, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de vingt-sept ares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de quatre-vingt-douze centimes

16º Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 5, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de quarante-six ares soixante centiares, cinquième classe, d'un revenu de quarante-sept cen-

17º Une pâture, située au même lieu, formant le numéro 6, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de

18° Une terre, située au même lieu, formant le numéro 7, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de quatre ares, troisième classe, d'un revenu de soixante-douze centimes;

19° Une pâture, située à Lasole, formant le numéro 13, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de douze ares vingt centiares, deuxième classe, d'un revenu de douze centimes;

20° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 14, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de vingt-neuf ares soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu de trente centimes ;

21º Une terre, située au même lieu, formant le numéro 15, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix ares soixante centiares, cinquième classe, d'un revenu de sept centimes;

22° Une terre, située au lieu de Serraillé et la Sole, formant le numéro 23, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente-trois ares, première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de onze francs six centimes;

23º Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 24, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix-neuf ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu de soixante-dix-huit cen-

24° Une terre, située à Las Combes, formant le numéro 28, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de sept ares vingt centiares, première classe, d'un revenu de quatre francs trente-deux centimes

25° Une pature, située à la Bourdigne, formant le numéro 74, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de six ares trente-centiares, deuxième classe, d'un revenu de six centimes;

26° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 75, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de quatorze ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de cinquante-sept centimes;

27º Une vigne cancès, située à Pech Calvert, formant le numéro 15, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de vingt-trois ares dix centiares, d'un revenu de trois francs soixante-dix centimes;

28° Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 16, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente-neuf ares soixante-dix centiares, troisième et quatrième classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-dix-neuf centimes;

29° Un bois, situé au même lieu, formant le numero 17, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de soixante-trois ares quarante centiares, quatrième classe, d'un revenu de soixante-trois centimes ;

30° Un bois, situé à Fissade, formant le numéro 14, section C, dudit plan cadastral,

onze ares, troisième classe, d'un revenu de d'une contenance approximative de quinze cinq centimes; ares cinquante centiares, quatrième classe,

d'un revenu de quinze centimes; 31° Une vigne, située à Les Garennes et Mecrelles, formant le numéro 17 section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de cinquante six ares, cinquième classe d'un revenu de cinquante-six centimes;

32º Une terre, située à Lascombes, formant partie du numéro 31, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de un are vingt centiares, première classe, d'un revenu de soixante-douze centimes;

33º Une maison, située à Belcarnat, formant le numéro 14, section C, dudit plan cadastral, sixième classe, d'un revenu de cinq

34° Une vigne, située au lieu dit Cla, commune de Fargues, formant le numéro 3, section B 2 du plan cadastral de ladite commune de Fargues, d'une contenance approximative de quatre-vingt-seize ares, soixante-cinq centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre francs quatre-vingt-deux

35° Un bois, situé à La Vitarelle, commune du Boulvé, formant le numéro 42, section C, du plan cadastral de ladite commune du Boulvé, d'une contenance approximative de un hectare vingt-quatre ares, quatrième classe, d'un revenu de un franc vingt-quatre centi-

36º Un bois, situé à Serraillé et La Vitarelle, même commune du Boulvé, formant le numéro 1, section C 3, d'une contenance approximative de un hectare, vingt-deux ares, soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc vingt-trois centimes.

Tous ces biens immeubles, qui sont situés sur le territoire des communes du Boulvé et de Fargues, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot, dépendent de la succession vacante dudit feu François Albugues.

La vente de ces biens aura lieu aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où il sera tenu à la disposition du public.

L'adjudication de ces biens aura lieu le vingt-sept février courant, jour de mercredi, à l'heure de midi, au Palais de Justice de Cahors, pardevant M. Fieuzal, juge à ces fins commis.

Elle sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs ci. 10 fr. En sus des charges.

Pour extrait certifié veritable. Cahors le sept février mil huit cent quatrevingt-neuf.

L'avoué poursuivant, G. DELBREIL. Enregistré à Cahors, le sept février mil huit cent quatre-vingt-neuf, F° Reçu un franc quatre-

vingt-huit centimes décimes compris. Signé: BOUDET.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racinés et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Evêque (Lo:)

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout se qui ce raitache à ceite industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

ELEGANCE - PLUS DE DOS RONDS - SOUTIEN avec les



La Bretelle Américaine élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur happréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors Machines à coudre de tous systèmes, garantjes sur facture.

GERGERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

A VENDRE IMPRIMERIE Typo-Lichographique

Avec Journal hebdomadaire et Magasin de Librairie Papeterie. Situé à 3heures de Paris, Ligne de l'Ouest Paris à Dieppe. Bonnes conditions. Ecrire à l'Agence Havas, Place de la Bourse, Paris, aux initiales H. A.

Vinde Peptone de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac. Dépôt : Toutes Pharmacies



Le propriétaire-gérant, Layton.

OPERATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BARQUE A. FROIDEFOND. 8,rue Drouot, à Paris (Onzième année). - La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la dispositon de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

COUDER

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. - CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. - BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. - BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. - CHATEAUFORT, 0 fr. 40. - CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. OREZZA, 1 fr. 25. — POUGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. - SIERCK, 1 fr. 10. - VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 ir. 60; Célestins 0 fr. 80; Gde grille 0 fr 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; vue réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.